

### Blocage des sites pornos : une décision encore en attente

Des chiffres alarmants, voilà ce que montre l'étude révélée par Médiamétrie, jeudi 25 mai 2023. Au total, en France, près de 2,3 millions de mineurs surfent sur internet pour visualiser des contenus pornographiques, pendant au moins 50 minutes par mois. Des statistiques importantes mais le plus inquiétant ne se trouve pas là. Eh oui, aujourd'hui ces mineurs sont bien définis puisque ce sont 51 % de garçon âgés entre 12 et 13 ans et 21 % entre 10 et 11 ans qui regardent des sites pornographiques. Les filles aussi sont concernées, puisque chez les adolescentes on comptabilise 31 % âgées entre 12 et 13 ans. Un total moindre mais qui pose toujours autant problème.



À l'heure actuelle, le gouvernement souhaite confier à l'ARCOM (Autorité de régulation de la communication audio-visuelle et numérique) le pouvoir d'ordonner, **sans l'aval d'un juge** le blocage par les opérateurs des sites pornographiques qui restent malgré tout accessibles aux mineurs. Depuis juillet 2020, l'ARCOM a mis en demeure 15 sites de contrôler l'âge des visiteurs mais cela ne s'est pas arrêté là, puisque la justice a aussi été saisie pour bloquer sept plateformes dont Pornhub. Le 7 juillet, le tribunal judiciaire de Paris rendra sa décision sur cette demande. En attendant, voici un rappel de la situation et des enjeux concernant le blocage des sites pornographiques.

#### ▪ Des lois bien rodées

Face à une jeunesse hyper connectée, le gouvernement doit faire au mieux pour éviter aux mineurs d'accéder aux sites pornographiques. La loi du 30 juillet 2020 visant à protéger les victimes de violences conjugales est d'ailleurs très claire à ce sujet, puisqu'elle réaffirme les obligations en matière de vérification d'âge, qui sont



justement stipulées à l'article 227-24 du code pénal. Pour être plus précis, le contrôle d'âge résultant d'une simple déclaration de l'internaute qu'il est âgé d'au moins dix-huit ans n'est pas valable. Et, pour rappel, le fait de diffuser des supports à caractère pornographique susceptibles d'être visionnés par des mineurs est puni pénalement.

La CNIL a d'ailleurs rendu le 3 juin 2021 un avis sur le décret de cette loi, précisant justement les obligations des sites contenant ce type de contenu. Il a alors été convenu plusieurs principes protecteurs de la jeunesse comme l'interdiction de collecte directe de pièce d'identité par l'éditeur du site pornographique, l'estimation d'âge à partir de l'historique de navigation de l'internaute et enfin le traitement de données biométriques aux fins d'identifier une personne physique ou de

l'authentifier. Bien évidemment des actions pédagogiques ont été mis en place afin de sensibiliser la jeunesse aux dangers que représentent ces contenus. Le gouvernement a créé une plateforme d'information pour les parents, visant à lutter contre la pornographie sur internet « [jeprotegemonenfant.gouv.fr](http://jeprotegemonenfant.gouv.fr) » ou encore PHAROS qui permet à chaque internaute de signaler les contenus ou comportements illicites dont ils sont témoins.

## ■ Un gouvernement déterminé

« Il est urgent de soustraire nos enfants au déferlement d'images pornographiques en libre accès sur Internet », voici les mots du ministre délégué à la transition numérique, Jean-Noël Barrot. Le but est simple : confier à l'ARCOM le pouvoir de bloquer par les opérateurs et le déréférencement des sites pornographiques de ces derniers, sans passer par une décision judiciaire.

On parle même de priorité de santé publique selon la socialiste Laurence Rossignol, qui veut déployer le plus de moyens possibles afin de surveiller de manière efficace ce qui se passe sur internet.

Cette mesure vise à sécuriser et réguler l'espace numérique sur le net. Présenté mercredi 10 mai 2023 en Conseil des ministres, le Sénat doit encore l'examiner tout comme l'Assemblée nationale. L'exécutif continue de travailler sur cette fameuse notion de vérification d'âge avec « le double anonymat ». Le gouvernement veut s'assurer de l'âge des internautes accédant à ses sites pornographiques et pouvoir bloquer l'accès aux mineurs, ainsi que l'entrée global du site en cas de non-respect de la loi en misant donc sur l'ARCOM.



## ■ Focus ARCOM

Mais, au final, quelles sont les attributions de l'ARCOM ? Née en janvier 2022, après la fusion du CSA et de l'Hadopi, l'Autorité de la Régulation et de la Communication audio-visuelle et numérique, plus connue sous le nom d'ARCOM est chargée de veiller au respect des obligations de vérification d'âge des visiteurs concernant les sites pornographiques. On ne parle plus de simple déclaration de majorité depuis la loi de 2020 et c'est pourquoi l'ARCOM va devoir redoubler de travail pour parvenir à ses fins.



Actuellement l'organisme adresse des mises en demeure en cas d'infraction et saisit le président du tribunal judiciaire de Paris pour ordonner le blocage. Difficultés diverses, perte de temps, le gouvernement veut augmenter l'efficacité des circuits et donner plus de responsabilités à l'ARCOM. Selon Jean-Noël Barrot : « Il est prévu dans le texte que l'ARCOM publie des lignes directrices »

Des agents pourront même être assermentés pour constater des infractions. Quatre ans après la promesse d'Emmanuel

Macron de bloquer l'accès de ses sites aux mineurs, le gouvernement souhaite donc parvenir à une vérification d'âge effective ou au blocage sur les sites pornographiques avant la fin de l'année 2023. Cette autorité reste l'atout phare dans la protection des mineurs sur ce sujet. Cependant pour l'avocat de l'ARCOM, Nicolas Jouanin, le but est de « mettre un terme à un grave trouble à l'ordre public » et non de se poser « en censure de la pornographie ».

## ■ Des sites pornographiques déjà poursuivis

L'ARCOM a d'ailleurs pris les devants mardi 12 avril 2023, puisque 3 sites pornographiques ont été mis en demeure, en raison du manque de contrôle de l'âge des internautes accédant à leur contenu. L'ARCOM tente

également, depuis un an, de faire aboutir une première procédure de blocage visant 5 sites accessibles après une simple déclaration de majorité sur laquelle il suffit de cliquer.

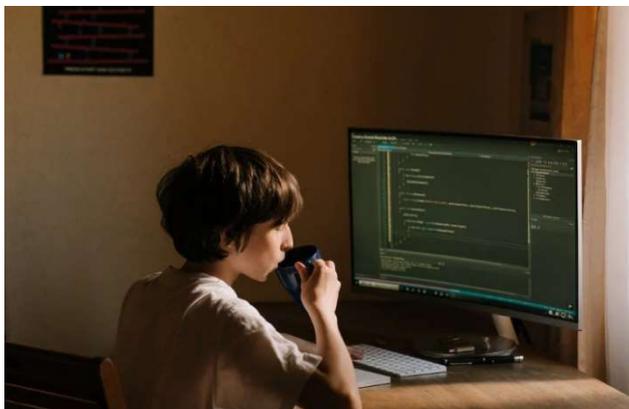
L'ARCOM a dû saisir le président du tribunal judiciaire de Paris contre la société MG Freesites, propriété du leader mondial du porno Mindgeek et éditrice de la plateforme Pornhub. Les sites Tukif, Xhamster, Xvideos et Xnxx ainsi que Pornhub ont été visés pour un défaut de blocage effectif dans l'accès des mineurs à leur contenu.

À la suite de ses événements et de ces mises en demeure, le jeudi 14 avril, les représentants de ces 5 sites se sont retrouvés au tribunal judiciaire de Paris. L'audience aura duré 4 heures et les avocats des sociétés éditrices ont présenté des demandes de nullité avec un sursis à statuer. Reste encore à connaître la décision qui sera prise. Le 7 juillet 2023 sonnera ainsi l'heure du changement ou non...

### ▪ **Des limites qui peuvent faire mal**

Ce blocage va certainement impacter une grande partie des jeunes qui ne sont pas tous des génies de l'informatique capables de se faufiler à travers les mailles du filet. Pour autant, les dispositifs de contrôle resteront faciles à contourner et impacteront seulement les personnes qui ne sont pas à l'aise avec la technologie. Pour ces personnes, il restera des sites non visés directement par le décret, comme Twitter, puisque ce réseau social est très facile d'accès et diffuse des contenus interdits aux mineurs.

Si on prend une option plausible, la justice peut ordonner que les fournisseurs d'accès à internet bloquent l'accès à des sites sur le territoire français. Ainsi, on retrouvera toujours la présence de ses plateformes, mais il faudra utiliser un réseau privé virtuel connu sous le nom de VPN. Le but de ses petits outils est de permettre à leurs utilisateurs de contourner toute restriction, en faisant croire à une localisation différente de la leur. Les VPN restent payants et cela serait possiblement un bon moyen d'empêcher les mineurs d'accéder à ces contenus. La question posée est d'ordre « existentiel » et la justice va devoir la trancher le 7 juillet.



### ▪ **Nos amis américains : bons ou mauvais exemples**

Aux États Unis, dans l'Utah, les demandes de VPN ont augmenté après l'instauration d'une limitation d'âge pour accéder aux sites pornographiques. Selon les statistiques du moteur de recherche Google, les requêtes d'internautes ont explosé seulement quelques heures après l'entrée en vigueur de la loi.

Mindgeek a d'ailleurs bloqué tous les accès à sa plateforme en Utah, afin de justement riposter à la décision des autorités locales d'imposer aux internautes de prouver leur majorité. Certaines actrices pornographiques ont, du reste, pris la parole pour dénoncer la mise en pâture des informations confidentielles. Selon Chérie Deville : « Donner sa carte d'identité à chaque fois n'est pas la solution la plus efficace pour protéger nos utilisateurs, en réalité cela mettrait même en danger nos enfants ». Cela questionne sur la manière de procéder en France.

### ▪ **Plusieurs réponses aux problèmes**

Des solutions sont bien évidemment étudiées et quelques-unes semblent se démarquer. La première consiste à vérifier l'âge par la validation de la carte de paiement. Cependant, ce type de vérification semble contournable puisque des mineurs peuvent être en possession de carte de paiement.

La deuxième option viserait à estimer l'âge sur la base d'une analyse faciale. Le problème reste la marge d'erreur concernant les mineurs notamment ceux proches de 18 ans.

La troisième option concerne un système de vérification hors ligne. Le principe serait la commercialisation aux seules personnes majeures de cartes à gratter, qui permettraient de récupérer un identifiant et un mot de passe pour accéder à des contenus pornographiques.

La quatrième solution serait de vérifier l'âge par analyse de documents d'identité. Encore une fois, comme pour la carte bleue il est facile de détourner des documents. La cinquième et avant-dernière solution serait l'utilisation d'outils proposés par l'État pour vérifier l'identité et l'âge, à l'image de FranceConnect.

Enfin, le dernier point est le plus complexe puisque se basant sur l'inférence avec 3 options : L'importation de l'historique de navigation de l'individu sur internet, l'analyse de la maturité par questionnaire et enfin l'analyse de la navigation sur les services propres à l'éditeur du site. Le problème qu'entraînent ses points reste la question des données personnelles et de leur sécurité. Quoi qu'il en soit la justice doit trancher, il ne reste désormais plus qu'à attendre.

## Discussion :

Bloquer l'accès des sites pornographiques aux mineurs pose de réels problèmes pratiques et juridiques. Des solutions sont envisagées et l'action de ARCOM se retrouve au centre d'enjeux et d'équations difficiles à résoudre. Le 7 juillet 2023 ne sera pas sans conséquence...

## Sources :

- <https://www.sudouest.fr/anti-arnaques-blocage-de-sites-quelles-sont-les-principales-mesures-pour-securiser-internet-15067914.php>
- <https://www.ouest-france.fr/monde/etats-unis/etats-unis-dans-lutah-les-demandes-de-vpn-bondissent-apres-le-blocage-de-sites-pornographiques-069b2066-b361-4b2c-8183-ef432eb5510e>
- <https://www.lebonbon.fr/marseille/societe/jeunes-ados-regardent-plus-sites-pornographiques/>
- [https://www.francetvinfo.fr/societe/pornographie/pornographie-le-gouvernement-veut-que-l-arcom-puisse-bloquer-les-sites-sans-l-aval-d-un-juge\\_5812100.html](https://www.francetvinfo.fr/societe/pornographie/pornographie-le-gouvernement-veut-que-l-arcom-puisse-bloquer-les-sites-sans-l-aval-d-un-juge_5812100.html)
- [https://www.lessurligneurs.eu/larcom-essuie-un-revers-judiciaire-dans-son-combat-pour-le-blocage-des-sites-pornographiques-qui-ne-controlent-pas-suffisamment-lacces-des-mineurs/Format texte](https://www.lessurligneurs.eu/larcom-essuie-un-revers-judiciaire-dans-son-combat-pour-le-blocage-des-sites-pornographiques-qui-ne-controlent-pas-suffisamment-lacces-des-mineurs/Format%20texte)